

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS APPLY TO WIN / PARTICIPEZ POUR GAGNER 2025 DE PRODUCTIVITÉ PLUS

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU POUR GAGNER.

1. **ACCEPTATION DU RÈGLEMENT OFFICIEL** : En participant au concours, tous les participants acceptent pleinement et inconditionnellement le présent règlement officiel ainsi que les décisions des commanditaires, qui sont définitives et exécutoires pour toutes les questions relatives au concours. L'octroi du prix (décrit ci-dessous) est conditionnel au respect de toutes les conditions énoncées aux présentes.
2. **Commanditaires** : CNH Industrial Capital America LLC, 5729 Washington Avenue, Racine, Wisconsin 53406 et CNH Industriel Capital Canada Ltée, 4475 North Service Road, Burlington, ON L7L 4X7.
3. **Durée du concours**. Le concours *Apply to Win / Participez pour gagner* de Productivité Plus (le « concours ») commencera à 00 h 00 HAC, le 13 janvier 2025 et prendra fin à 23 h 59:59 HAC le 31 juillet 2025 (la « durée du concours »). Les bulletins de participation qui ne seront pas reçus pendant la durée du concours, ou qui seront oblitérés en dehors de la période du concours dans le cas de ceux envoyés par la poste, seront rejetés.
4. **Pour participer**. Il y aura deux façons de participer pendant la durée du concours :
 - a. **Compte Productivité Plus** : Les participants recevront un (1) bulletin de participation lorsqu'ils feront une demande d'ouverture d'un compte Productivité Plus si celui-ci est ouvert avec succès. Pour ouvrir un compte procéder comme suit : (i) allez sur le site <https://app.financeplus.cnhind.com/financeplus/pplus-creditcard-app/app/pplus-web/w-home>, ou (ii) passez chez le concessionnaire de Case IH, CASE Construction ou New Holland de votre région. Les bulletins de participation qui arriveront après le dernier jour de la durée du concours ne seront pas recevables et seront déclarés nuls.
 - b. **Par le courrier** : Pour recevoir un (1) bulletin de participation sans faire de demande d'ouverture de compte Productivité Plus, veuillez inscrire sur une feuille de papier de 3 po x 5 po votre nom, votre adresse complète et votre date de naissance, ainsi qu'un numéro de téléphone auquel on peut vous rejoindre dans la journée et en soirée (sans oublier le code régional) et l'envoyer dans une enveloppe n° 10 dûment affranchie à l'adresse suivante : Concours Apply to Win / Participez pour gagner 2025 de Productivité Plus, C/O CNH Capital, 5729 Washington Ave., Racine, WI 53406, É.-U. Les bulletins de participation qui n'auront pas été oblitérés au plus tard le dernier jour de la durée du concours et qui ne seront pas arrivés pour le 7 août 2025 seront déclarés nuls.

Toute forme de participation autre que celles décrites aux présentes sera nulle et tout bulletin de participation non rempli au complet ou non conforme, ce qui comprend les copies reproduites mécaniquement, ne sera ni accepté ni admissible à gagner et sera disqualifié. Limite d'un (1) bulletin de participation par personne, quelle que soit la méthode de participation utilisée.

5. **Admissibilité**. Ce concours s'adresse aux résidents légaux des 50 États américains, du District de Columbia et du Canada âgés de 21 ans et plus au moment de leur participation; sur demande des commanditaires, ils devront fournir une pièce d'identité valide attestant leur âge avant de soumettre leur bulletin de participation (chacun étant un « participant »). C'est à la discrétion des commanditaires de déterminer si un participant respecte tous les critères d'admissibilité. Les employés des commanditaires, de leurs succursales, affiliés et concessionnaires agréés respectifs, de même que la famille immédiate des entités mentionnées ci-dessus (conjoints et parents, frères et sœurs et enfants et les conjoints de ces derniers, peu importe où ils vivent) de même que les personnes qui vivent sous le même toit que ces personnes, qu'il y ait ou non un lien de parenté, ne sont PAS admissibles à participer à ce concours. Ce concours est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, nationales provinciales et locales en vigueur.

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS APPLY TO WIN / PARTICIPEZ POUR GAGNER 2025 DE PRODUCTIVITÉ PLUS

6. **Choix des gagnants.** Deux gagnants potentiels pour le premier prix, dix gagnants potentiels pour le deuxième prix et trente gagnants potentiels pour le troisième prix seront sélectionnés, le ou vers le 14 août 2025, par tirage au sort parmi tous les bulletins admissibles reçus pendant la durée du concours (le « tirage »). Tout participant dont le nom est tiré comme gagnant potentiel dans l'une des catégories n'est pas admissible aux autres catégories. Il n'est pas essentiel que les gagnants soient présents pour gagner. Advenant le cas où le bulletin gagnant est associé à un compte Productivité Plus accessible à plusieurs personnes, le prix sera décerné au titulaire principal.
7. **Chances de gagner.** Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total de bulletins de participation admissibles reçus.
8. **Les prix et les restrictions.** Premier prix : deux participants remporteront un forfait voyage, soit le gagnant du prix et un compagnon ou une compagne de voyage à destination de Lynchburg, TN. Le premier prix comprend (a) un billet d'avion aller-retour pour deux personnes à destination de Nashville, TN (valeur au détail approximative de 1 600 \$ US), (b) l'hébergement en occupation double pour trois nuits dans un hôtel de Lynchburg sélectionné par les commanditaires, ce qui représente une valeur au détail approximative de 450 \$ US, (c) deux laissez-passer VIP pour le BBQ du championnat du monde Jack Daniels^{MD} et les activités connexes qui se dérouleront les 10 et 11 octobre 2025 à Lynchburg, TN (d) la réservation d'une voiture de location sélectionnée par les commanditaires pendant quatre jours à partir de l'aéroport de Nashville, TN, d'une valeur au détail d'environ 400 \$ US et (e) un sac cadeau de CNH Capital d'une valeur au détail d'environ 300 \$ US. La valeur au détail approximative globale du premier prix est de 3 150 \$ US. Deuxième prix : dix participants remporteront le deuxième prix, soit un foyer extérieur Yukon de Solo Stove^{MD} (valeur au détail approximative de 450 \$ US) avec grill (valeur au détail approximative de 45 \$ US). Troisième prix : trente participants recevront le troisième prix, soit une collection de sauces Jack Daniels^{MD} (valeur au détail approximative de 45 \$ US) ainsi qu'un ensemble d'articles promotionnels de CNH Capital (valeur au détail approximative de 80 \$ US).

La valeur réelle du prix variera sans doute, selon le point de départ des gagnants, les variations de prix des billets d'avion ainsi que du prix de l'hébergement à l'hôtel et de la location de voiture. Si le montant réel du prix est inférieur à celui indiqué, la différence ne sera pas payée en argent comptant et aucune réclamation de ce type ne sera recevable. Si le coût réel du vol entre le point de départ / retour du gagnant et Nashville, TN est supérieur à 1 600 \$ US, le gagnant devra alors défrayer la différence. Si le gagnant réside dans un périmètre de 200 milles de Lynchburg, TN, les commanditaires peuvent, à leur seule discrétion, proposer d'autres moyens de transport et la valeur du prix sera alors ajustée en conséquence. C'est au gagnant et à son compagnon ou à sa compagne de voyage qu'incombe la responsabilité de respecter toutes les exigences associées au voyage ainsi que de prendre en charge toute modification apportée après les réservations, ainsi que d'en défrayer les coûts éventuels.

Toutes les dépenses et les frais accessoires associés au forfait voyage gagné en prix et qui ne sont pas expressément indiqués dans la description du forfait ci-dessus, seront entièrement à la charge des gagnants, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, les pourboires, les frais divers encourus à l'hôtel, l'assurance voyage de même que les repas et les boissons. Toutes les ententes concernant l'hôtel pour le voyage seront réalisées par le commanditaire à sa seule discrétion. Le gagnant et sa compagne ou son compagnon doivent voyager ensemble en suivant le même itinéraire. La personne qui accompagne le gagnant doit être âgée de 21 ans ou plus. Il se peut que les gagnants du prix aient à signer et à retourner d'autres documents associés au prix en question et fournis par le commanditaire, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, des documents pour le voyage par avion et / ou l'hébergement à l'hôtel. Le prix n'est pas remboursable en argent comptant et ne peut pas être changé lorsqu'il a été émis. Le commanditaire ne remplacera ni n'échangera aucun élément du prix qui pourrait être perdu ou volé. Les gagnants du prix ne peuvent pas le céder ou le transférer à quelqu'un d'autre. Toutefois, si le gagnant du grand prix ne peut pas voyager aux dates prévues pour le prix en question, il est possible de transférer ce grand prix à quelqu'un d'autre qui voyagera à la place du gagnant avant que les réservations soient faites. Advenant le cas où

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS APPLY TO WIN / PARTICIPEZ POUR GAGNER 2025 DE PRODUCTIVITÉ PLUS

le gagnant prix désigne un substitut pour le remplacer, il n'en demeure pas moins responsable de toutes les taxes fédérales, nationales ou locales qui sont associées au prix. Les gagnants et leurs invités doivent réaliser le voyage au plus tard le 9 octobre 2025. Le voyage en avion et l'hébergement à l'hôtel doivent être réservés au moins 21 jours ouvrables à l'avance. Si le gagnant décide de se prévaloir de son prix sans invité, les éléments restants du prix constitueront alors l'entière obligation du commanditaire envers le gagnant et aucune autre compensation ne lui sera accordée. Aucun remboursement ou compensation ne seront accordés en cas d'annulation ou de retard d'un vol. Les déplacements et l'hébergement sont conditionnels à la disponibilité. Les déplacements sont soumis aux modalités et conditions établies dans le cadre du présent concours, ainsi qu'à celles énoncées par la compagnie aérienne choisie par le commanditaire, tel qu'indiqué en détail sur le billet d'avion. Ce prix ne peut être jumelé à aucune autre offre et ce déplacement n'est pas admissible au programme de fidélité.

Aucune substitution, transfert (exception faite de ceux expressément inscrits aux présentes), ou équivalent en espèces ne seront permis pour le grand prix, ou ses composantes, sauf si le commanditaire décide de substituer le prix, ou l'une de ses composantes, pour un autre de valeur équivalente ou supérieure, quelle qu'en soit la raison, à la seule discrétion du commanditaire. Si jamais une des composantes du prix n'est pas disponible, pour quelque raison que ce soit, les autres composantes du prix constitueront alors l'intégralité de l'obligation du commanditaire envers les gagnants du grand prix et aucune autre compensation ne sera accordée. Le commanditaire n'assumera aucune responsabilité en cas de force majeure, d'actes de terrorisme, de troubles civils, de grèves, de pandémie ou de toute autre catastrophe naturelle, hors de son contrôle, et qui pourrait causer l'annulation ou la prorogation de quelque événement que ce soit. Les gagnants du grand prix et leurs invités peuvent souhaiter se prévaloir d'une assurance voyage (ou toute autre forme d'assurance) à leurs frais et reconnaissent par la présente que le commanditaire ne fournira aucune forme d'assurance, voyage ou autre. C'est aux gagnants du grand prix qu'il incombe de payer toutes les taxes fédérales, nationales, provinciales et locales associées à la valeur du prix qui leur a été décerné, ainsi que tous les frais et coûts non indiqués expressément aux présentes.

9. **Annnonce du prix.** Si l'un des gagnants réside au Canada, il sera contacté par téléphone et devra répondre à une question épreuve de mathématique chronométrée (sans aide) pour pouvoir être déclaré gagnant. S'il est impossible de contacter un gagnant la première fois, un total de quatre tentatives seront faites pour communiquer avec lui par téléphone. Au terme de la quatrième et dernière tentative pour contacter le gagnant, ce dernier aura trois jours pour répondre au message des commanditaires. Après la dernière tentative, si le gagnant n'a pas répondu avant la date précisée dans le message qui lui a été laissé, un autre gagnant sera tiré au sort parmi les bulletins admissibles restants, qui doit être confirmé comme étant le gagnant en vertu des conditions énoncées dans la présente section, et le gagnant d'origine perd alors son droit au prix. Le gagnant potentiel du concours sera contacté par téléphone, par courriel ou par la poste et devra signer et retourner un affidavit notarié (ou une déclaration) d'admissibilité et de responsabilité/publicité dans les 5 jours suivant l'avis initial et/ou la réponse exacte à la question épreuve mathématique pour les résidents canadiens. Si le gagnant potentiel ne respecte pas cette consigne, son prix lui sera retiré et un autre gagnant sera sélectionné. Aux États-Unis, les gagnants recevront un formulaire IRS 1099 conformément aux lois en vigueur. Les commanditaires n'acceptent aucune responsabilité si les participants ont changé d'adresse ou de numéro de téléphone. Si un prix est retourné avec la mention « non livrable », aucun autre prix ne sera accordé à ce lauréat et aucune autre tentative ne sera faite par les commanditaires pour le contacter; le grand prix sera remis à un autre gagnant.
10. **Utilisation des renseignements recueillis :** Les commanditaires peuvent uniquement utiliser les renseignements recueillis auprès des participants qui ont demandé l'ouverture d'un compte Productivité Plus pour gérer le concours, ouvrir et gérer le compte Productivité Plus ainsi que pour les autres utilisations précisées dans la demande d'ouverture du compte Productivité Plus, et si un compte Productivité Plus est ouvert pour faire suite à

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS APPLY TO WIN / PARTICIPEZ POUR GAGNER 2025 DE PRODUCTIVITÉ PLUS

leur demande, conformément au contrat du compte Productivité Plus.

11. Modalités complémentaires : les participants à ce concours conviennent des dispositions suivantes : a) ils acceptent que ce règlement officiel et les décisions des commanditaires sont sans appel sur tous les plans et b) ils acceptent de libérer, dégager, indemniser et tenir franc de tout préjudice le commanditaire, ses concessionnaires, affiliés et succursales, de même que les administrateurs, directeurs et employés et concessionnaires (les « parties libérées »), de toute responsabilité, toute réclamation, toute perte ou tout dommage, quels qu'ils soient, associés à la participation de l'individu au concours, et à l'acceptation, la possession ou l'utilisation de tout prix décerné. Les parties libérées n'assumeront aucune responsabilité relativement au courrier, aux bulletins de participation ou aux courriels perdus, en retard, incomplets, inexacts, volés, mal acheminés, non livrés, incompréhensibles, illisibles ou insuffisamment affranchis; ou en cas de perte, d'interruption ou d'indisponibilité d'un réseau, d'un serveur, d'un fournisseur d'accès à Internet (FAI), d'un site Web ou d'autres connexions, de problèmes de disponibilité, d'accessibilité, de communication ou de transmissions informatiques, par satellite, par téléphone ou par câble défaillantes, de panne technique, de transmissions brouillées, incompréhensibles, retardées ou mal acheminées ou de pannes ou difficultés de matériel informatique ou de logiciels, ou autres erreurs ou difficultés de toute nature, qu'elles soient humaines, mécaniques, électroniques, informatiques, typographiques, associées au réseau ou à l'impression ou autrement liées ou en rapport avec le concours, y compris, sans toutefois s'y limiter, les erreurs ou difficultés qui peuvent survenir dans le cadre de l'administration du concours, du traitement des inscriptions, de l'annonce des prix ou de tout matériel lié au concours. Les parties libérées n'assumeront pas non plus de responsabilité en ce qui a trait à toute information incorrecte ou inexacte, que le problème soit causé par les utilisateurs du site, ou encore par une falsification ou un piratage du site, ou encore par tout équipement ou programme associé au concours ou utilisé dans le cadre du concours. Les parties libérées ne sont pas responsables des blessures ou des dommages causés à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne, qui serait associé à la participation au concours ou en découlerait, ou encore en raison de l'utilisation du site ou du téléchargement de matériel à partir dudit site. Les personnes qui falsifient ou n'utilisent pas correctement le site Web ou tout autre aspect du présent concours, ou qui enfreignent le présent règlement officiel, tel qu'établi par les commanditaires, seront disqualifiées et tous les bulletins de participation y afférent seront annulés. Si une partie du concours était, de l'avis exclusif du commanditaire, compromise par une intervention humaine non autorisée ou par d'autres causes, comprenant, sans s'y limiter, la guerre, des grèves, une crise sanitaire, une épidémie, une pandémie, des troubles civils, des arrêts de travail et/ou une catastrophe naturelle qui, de l'avis exclusif du commanditaire, altère ou empêche l'administration, la sécurité, l'équité ou le bon déroulement du jeu, ou encore la soumission des bulletins de participation, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre, de modifier ou de mettre fin au concours et, dans ce dernier cas, toujours à sa discrétion, de sélectionner les gagnants potentiels pour les tirages au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles et non suspects reçus, avant de prendre les mesures qu'il juge justes et appropriées. Les participants, en s'inscrivant au concours, conviennent que les parties libérées n'assumeront aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, et seront exonérées par les participants de toute responsabilité, en cas de blessure, de perte ou de dommage de toute nature, y compris la mort, causés à des personnes ou à des biens découlant, en totalité ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation abusive ou de l'utilisation de tout prix ou de la participation à ce concours. Les gagnants, en acceptant le prix, sauf là où la loi l'interdit, autorisent le commanditaire et ses représentants à utiliser son nom, son adresse (ville et état/province), sa photographie, sa voix et/ou toute autre image et information sur le prix à des fins publicitaires, commerciales et promotionnelles sans autre compensation, dans tous les médias maintenant connus ou découverts ultérieurement, dans le monde entier à perpétuité, sans aucun préavis, examen ou approbation. En cas de litige à propos des bulletins de participation provenant de plusieurs utilisateurs partageant la même adresse de courriel, l'abonné autorisé du compte de courriel au moment de la participation sera considéré comme le participant et devra respecter le présent règlement officiel. L'abonné autorisé au compte est la personne physique à laquelle

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS APPLY TO WIN / PARTICIPEZ POUR GAGNER 2025 DE PRODUCTIVITÉ PLUS

l'adresse de courriel est attribuée par le fournisseur d'accès à Internet (FAI), le fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation chargée de l'attribution des adresses de courriel. ATTENTION : TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LE SITE WEB OU DE NUIRE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE LA PROMOTION CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES ET, ADVENANT UNE TELLE TENTATIVE, LE COMMANDITAIRE DISQUALIFIERA TOUTE PERSONNE IMPLIQUÉE ET SE RÉSERVERA LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS (Y COMPRIS DES FRAIS D'AVOCAT) ET D'INTENTER TOUT AUTRE RECOURS CONTRE LADITE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI.

12. **Limite de responsabilité** : les commanditaires ne sont pas responsables des erreurs d'impression ou typographiques du matériel relié au concours ou pour les bulletins de participation volés, perdus, en retard, égarés, endommagés, incomplets ou illisibles. Hormis où c'est interdit par la loi, les participants au concours conviennent de ce qui suit : toutes les questions et problèmes relatifs à l'élaboration, à la validité, à l'interprétation, à la mise en œuvre de ce règlement, de même qu'aux droits et aux obligations des participants, des commanditaires et de ses agents, seront exclusivement régis et établis conformément aux lois de l'État du Wisconsin (É.-U.) sans accorder de choix de loi ou de règle de droit international privé de quelque juridiction que ce soit. Hormis où c'est interdit par les lois en vigueur, le participant convient que toute action en justice ou relative à l'équité découlant de ce concours ou en rapport avec lui, ou encore en rapport avec l'attribution des prix, sera déposée individuellement, sans aucun recours à quelque forme de recours collectif et qu'elle doit être déposée uniquement devant les tribunaux nationaux ou fédéraux de l'État du Wisconsin, aux États-Unis; le participant consent également par les présentes à se soumettre à la juridiction personnelle de ces tribunaux en ce qui a trait au règlement d'une telle action.
13. **Exemplaire du règlement officiel / Identification du gagnant.** Pour obtenir un exemplaire de ce règlement officiel ou le nom des gagnants, adresser une enveloppe adressée et affranchie avant le 28 août 2025 à l'adresse suivante : Concours Productivité Plus Apply to Win /Participez pour gagner 2025, C/O CNH Capital, 5729 Washington Ave., Racine, WI 53406. Les personnes qui résident au Canada n'ont pas à affranchir l'enveloppe.
14. **Retrait du nom.** Si vous souhaitez que votre nom soit retiré de la liste des envois relatifs aux futures promotions, veuillez écrire à CNH Capital Marketing, 5729 Washington Ave, Racine, Wisconsin 53406.

©2025 CNH Industrial Capital America LLC. Tous droits réservés. CNH Capital et Productivité Plus sont des marques de commerce aux États-Unis et dans de nombreux pays, utilisées sous licence ou appartenant à CNH Industrial N.V., ses succursales ou ses sociétés affiliées.